

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Les informations dans ce document sont préliminaires et peuvent être complétées ou modifiées.

| | |
|----------------------------------|--|
| Nom du produit | Produit (sous forme de certificat) Phoenix avec remboursement par anticipation de 10 ans lié à l'indice Solactive Transatlantic Excellence 5% AR Index («MIF Structure Rendement 3») |
| Identificateur du produit | ISIN: XS2688665319 Valoren: 129582914 |
| Initiateur du produit | Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, faisant partie de The Goldman Sachs Group, Inc. (visitez http://www.gsriips.eu ou appelez le +442070510104 pour de plus amples informations) |
| Autorité compétente | Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd en ce qui concerne ce document d'informations clés. |
| Date du document | 31 janvier 2024 à 17:36:01, heure locale à Paris |

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

- Type** Le produit est un certificat de droit anglais. Ce produit génère des intérêts, mais ces derniers ne sont pas garantis. Les obligations de paiement de l'initiateur du produit sont garanties par The Goldman Sachs Group, Inc.
- Durée** Le produit a une durée déterminée et sera échu le 12 juillet 2034, à moins qu'un événement de remboursement par anticipation se produise.
- Objectifs**

Le produit génère des intérêts liés à la performance de l'actif sous-jacent (comme défini ci-dessous). Le montant que vous recevrez à l'échéance du produit n'est pas connu à l'avance et dépendra de la performance de l'indice Solactive Transatlantic Excellence 5% AR Index (l'**actif sous-jacent**). Le produit sera échu au plus tard le 12 juillet 2034. Toutefois, le produit peut être remboursé par anticipation en fonction de la performance de l'actif sous-jacent. Chaque certificat a une valeur nominale de 1 000 EUR. Le prix d'émission est fixé à 100,00% de la valeur nominale. Le produit n'est pas coté en bourse. La date d'émission est le 1 mars 2024.

Le rendement de ce produit est déterminé en fonction de la performance d'un actif sous-jacent modifié, qui est calculée en réinvestissant tous les dividendes nets payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent et en soustrayant un Décrément prédéfini. Si les dividendes réels payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent sont inférieurs au Décrément prédéfini, la performance modifiée de l'actif sous-jacent sera pénalisée par rapport à la performance "price return". Par contre, si les dividendes réels payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent est/sont supérieur(s) au Décrément prédéfini, la performance modifiée de l'actif sous-jacent sera améliorée par rapport à la performance "price return" traditionnelle.

Décrément prédéfini: Le Décrément prédéfini pour l'actif sous-jacent est indiqué dans le tableau ci-dessous. Le Décrément prédéfini est un montant annualisé et est détaché quotidiennement.

| Actif sous-jacent | Décrément prédéfini |
|--|---------------------|
| Solactive Transatlantic Excellence 5% AR Index | 5,00% |

Intérêts: Si le cours de clôture de l'actif sous-jacent, à une date d'observation des intérêts, est supérieur ou égal à 80,00% du cours de référence initial, vous recevrez à la date de paiement des intérêts correspondante des intérêts d'un montant de 52,50 EUR pour chaque certificat que vous détiendrez. Les dates d'observation des intérêts sont l'ensemble des jours de négociation glissant tous les ans à partir du 28 juin 2025 (inclus) jusqu'au 28 juin 2034 (inclus). Les dates de paiement des intérêts tombent 10 jours ouvrés faisant suite à chaque date d'observation des intérêts.

Fonction du remboursement par anticipation: Si le cours de clôture de l'actif sous-jacent, à une date d'observation du remboursement par anticipation, est supérieur ou égal à 100,00% du cours de référence initial, le produit terminera à la date de paiement du remboursement par anticipation correspondante. Dans ce cas, vous recevrez 1 000,00 EUR pour chaque certificat que vous détiendrez en plus de tout intérêt dû à ou autour de cette date. Les dates d'observation de remboursement par anticipation sont l'ensemble des jours de négociation glissant tous les ans à partir du 28 juin 2028 (inclus) jusqu'au 28 juin 2033 (inclus). Les dates de paiement du remboursement par anticipation tombent 10 jours ouvrés faisant suite à chaque date d'observation de remboursement par anticipation.

Remboursement à l'échéance:

Cette section s'applique uniquement si aucun remboursement par anticipation ne se produit, comme décrit ci-dessus.

Le 12 juillet 2034, vous recevrez 1 000,00 EUR pour chaque certificat que vous détenez.

Le cours de référence initial de l'actif sous-jacent est le cours de clôture le 28 juin 2024.

Le niveau de barrière des intérêts est égal à 80,00% du cours de référence initial. Le niveau de barrière du remboursement par anticipation est égal à 100,00% du cours de référence initial.

Les conditions relatives au produit prévoient également que si certains événements exceptionnels surviennent, (1) des adaptations peuvent être apportées au produit et/ou (2) l'émetteur du produit peut résilier le produit de façon anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions relatives au produit et concernent principalement l'actif sous-jacent, le produit et l'initiateur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez lors d'une telle résiliation anticipée est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

Investisseurs de détail visés Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui:

- ont la capacité de prendre une décision d'investissement éclairée grâce à une compréhension et des connaissances suffisantes du produit et de ses risques et avantages spécifiques, avec une expérience passée dans l'investissement et/ou la détention d'un nombre de produits comparables qui fournissent une exposition similaire au marché;
- recherchent un revenu, s'attendent à ce que l'actif sous-jacent évolue de manière à générer un rendement favorable, ont un horizon d'investissement qui correspond à la période de détention recommandée précisée ci-dessous et comprennent que le produit peut être résilié de façon anticipée;
- acceptent le risque que l'émetteur ou le garant puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit, mais ne peuvent sinon supporter aucune perte de leur investissement;
- sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels conforme à l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous; et
- suivent les recommandations d'un conseiller professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 12 juillet 2034. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant échéance. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Cela prend en compte deux éléments: (1) le risque de marché - c'est-à-dire que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible; et (2) le risque de crédit - c'est-à-dire que si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100,00% de la valeur nominale du produit. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant le 12 juillet 2034. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

L'inflation érode la valeur d'achat de l'argent au fil du temps, ce qui peut provoquer la baisse en termes réels de tout capital remboursé ou de tout intérêt que vous pouvez recevoir dans le cadre de l'investissement.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée: | | Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance | | |
|--|--|---|-----------------------------------|---|
| Exemple d'investissement: | | Ceci peut être différent selon le scénario et est indiqué dans le tableau | | |
| | | 10 000,00 EUR | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 6 ans | Si vous sortez suite à un remboursement par anticipation ou à l'échéance |
| Minimum | 10 000 EUR. Le rendement n'est garanti que si vous détenez le produit jusqu'à un remboursement anticipé ou à l'échéance. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 806 EUR | 8 049 EUR | 10 000 EUR |
| (le produit est remboursé après 10 ans) | Rendement annuel moyen | -21,8% | -3,6% | 0,0% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 150 EUR | 8 558 EUR | 10 525 EUR |
| (le produit est remboursé après 10 ans) | Rendement annuel moyen | -18,4% | -2,6% | 0,5% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 507 EUR | | 12 100 EUR |
| (le produit est remboursé après 4 ans) | Rendement annuel moyen | -4,9% | | 4,8% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 843 EUR | 12 026 EUR | 12 625 EUR |
| (le produit est remboursé après 10 ans) | Rendement annuel moyen | -1,6% | 3,1% | 2,3% |

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'actif de référence pendant une période jusqu'à 5 années. En cas de remboursement anticipé,

Scénarios de performance

il a été supposé qu'aucun réinvestissement n'a été réalisé. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Cela signifie que si nous devenions insolvables, et si le garant devient également insolvable ou ne peut pas payer l'intégralité du montant garanti, vous risquez de perdre l'intégralité de votre investissement.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- que 10 000,00 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

| | <i>Si le produit est remboursé par anticipation à la première date possible, le 12 juillet 2028</i> | <i>Si le produit arrive à échéance</i> |
|-------------------------------------|---|--|
| Coûts totaux | 500 EUR | 500 EUR |
| Incidence des coûts annuels* | 1,3% chaque année | 0,5% chaque année |

*Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,9% avant déduction des coûts et de 2,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

| | Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | Si vous sortez après 1 an |
|------------------------|--|----------------------------------|
| Coûts d'entrée | 5,0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez. | 500 EUR |
| Coûts de sortie | 3,2% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si un remboursement anticipé se produit ou si vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû. | 317 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 ans

La période de détention recommandée pour le produit est de 10 ans car le produit est conçu pour être conservé jusqu'à l'échéance; il est toutefois possible que le produit soit résilié avant sa date d'échéance finale en cas d'un remboursement par anticipation ou dans le cas d'un événement extraordinaire. Vous n'avez aucun droit contractuel de résilier le produit avant l'échéance.

L'initiateur n'est pas tenu de constituer un marché secondaire du produit, mais peut choisir de racheter le produit avant l'échéance au cas par cas. Dans de telles circonstances, le prix indiqué reflètera un écart acheteur-vendeur et tous les coûts associés au retrait des arrangements de couverture de l'initiateur liés au produit. En outre, la personne qui vous a vendu le produit peut vous facturer des frais de courtage si vous vendez le produit.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne vous conseillant ou commercialisant le produit (notamment votre intermédiaire) peut être déposée directement auprès de cette personne. Toute plainte concernant le produit et/ou l'initiateur du produit peut être déposée conformément aux mesures énoncées sur <http://www.gspriips.eu>. Les plaintes peuvent aussi être adressées par écrit à Goldman Sachs International, PRIIP KID - Compliance Securities, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, United Kingdom ou peuvent être envoyées par email à gs-eg-priip-kid-compliance@gs.com.

Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire relative au produit, en particulier la documentation du programme d'émission, tous suppléments à celui-ci et les termes du produit sont disponibles gratuitement, sur demande, auprès de l'initiateur du produit. Lorsque le produit est émis conformément au règlement Prospectus de l'UE (règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié), ou au règlement Prospectus britannique (règlement (UE) 2017/1129, faisant partie du droit national britannique en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 et des règlements qui en découlent, tels que modifiés), le cas échéant, cette documentation est également disponible comme décrit sur <http://www.gspriips.eu>.

MIF STRUCTURE RENDEMENT 3



Période de commercialisation :
du 1^{er} mars au 21 juin 2024. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 21 juin 2024.

Code ISIN : **XS2688665319**

Éligibilité : **unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite.** La présente brochure décrit les caractéristiques de MIF Structure Rendement 3 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance proposé.

Durée d'investissement conseillée :
10 ans⁽²⁾. (hors cas de remboursement automatique anticipé).

Émetteur : le produit est émis par **Goldman Sachs Finance Corp International Ltd** soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. ⁽³⁾

Garant : **The Goldman Sachs Group, Inc.** ⁽⁴⁾.



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT ANGLAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾.
CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE INDICE.

- (1) L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure en page 10. | Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et/ou le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur et par l'Émetteur.
- (2) En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement finale, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- (3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- (4) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 25 janvier 2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT DES CARACTÉRISTIQUES COMPLEXES NE DEVANT ÊTRE
SOUSCRIT QU'AVEC L'ASSISTANCE D'UN CONSEILLER FINANCIER.**



OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Solactive Excellence Transatlantique 5% Index AR (ticker Bloomberg : SOKEXCT Index, ticker Reuters : .SOKEXCT ci-après l'« Indice », calculée en réinvestissant les dividendes bruts détachés par le(s) composant(s) sous-jacent(s) et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5,00% par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Le remboursement du titre de créance MIF Structure Rendement 3 est conditionné à l'évolution de l'Indice.

POINTS CLÉS

- **Un objectif de coupon annuel conditionnel de 5,25%⁽²⁾**, octroyé chaque année, du 14 juillet 2025 au 12 juillet 2034 si, à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial.⁽¹⁾
- Chaque année, du 12 juillet 2028 au 12 juillet 2033, **un remboursement automatique anticipé possible de l'intégralité du capital initial⁽²⁾** si, à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial.⁽¹⁾
- **Un remboursement de l'intégralité du capital⁽²⁾ à la Date d'Échéance** quelle que soit l'évolution de l'Indice par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur et du Garant)

Le produit « MIF Structure Rendement 3 » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 28/06/2024 et la date d'échéance⁽¹⁾. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « MIF Structure Rendement 3 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 28/06/2024 et/ou de vente du produit avant son échéance, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit profitent aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « MIF Structure Rendement 3 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « MIF Structure Rendement 3 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.



AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS



AVANTAGES

- De l'année 1 à l'année 10, si à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, **l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00%** par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, **l'investisseur reçoit un coupon annuel conditionnel de 5,25%**.
- De la fin de l'année 4 à la fin de l'année 9, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, **l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾**, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial, ainsi que le coupon annuel conditionnel de 5,25% au titre du année** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 4,16%).
- **À l'échéance des 10 ans**, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si **l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00%** par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial, ainsi que le coupon annuel conditionnel de 5,25% au titre du année** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 4,17%).

INCONVÉNIENTS

- **Le titre présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.** La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du titre avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre est un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 4 années à 10 années à compter de la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.
- **L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice** du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 5,25% par année (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum⁽²⁾ de 4,17%).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, une faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur et du Garant** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).
- Le rendement du titre de créance MIF Structure Rendement 3 à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de 80,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾.
- **Dans un contexte de marché fortement baissier** (baisse de l'Indice par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ toujours supérieure à 20,00%), **aucun coupon annuel conditionnel ne sera versé.**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, ou de retraite, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des Taux de Rendement Annuel Net.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON ANNUEL CONDITIONNEL

De l'année 1 à l'année 10, on observe le niveau de l'Indice à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ :

- Si la performance de l'Indice est supérieure ou égale à -20% depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit à la Date de Versement des Coupons Conditionnels correspondante :

UN COUPON ANNUEL CONDITIONNEL DE 5,25% AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Si la performance de l'Indice est inférieure à -20% depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit à la Date de Versement des Coupons Conditionnels correspondante :

L'INVESTISSEUR NE REÇOIT AUCUN COUPON ANNUEL CONDITIONNEL

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

De la fin de l'année 4 à la fin de l'année 9, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le titre s'arrête. L'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

**L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL
+ UN COUPON ANNUEL CONDITIONNEL DE 5,25% AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE**

(Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum est de 4,16%)

Si l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le titre continue.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, ou de retraite, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des Taux de Rendement Annuel Net.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

A la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice.

CAS FAVORABLE : Si la performance de l'Indice est supérieure ou égale à -20% depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit à la Date de Versement des Coupons Conditionnels correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL
+ UN COUPON ANNUEL CONDITIONNEL DE 5,25% AU TITRE DE
L'ANNÉE ÉCOULÉE
(Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum est de 4,17%)

CAS MÉDIAN : Si la performance de l'Indice est inférieure à -20% depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit à la Date de Versement des Coupons Conditionnels correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL
(Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum est de 3,75% et
minimum de -1,00%)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, ou de retraite, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des Taux de Rendement Annuel Net.

ILLUSTRATIONS

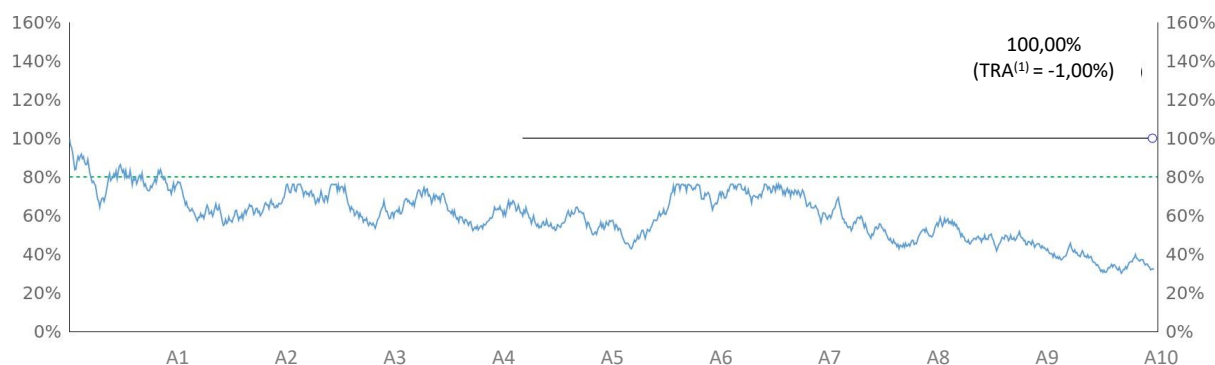
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'Indice supérieure à 20,00% à la Date de Constatation Finale

Niveau de clôture de l'Indice

Valeur de remboursement

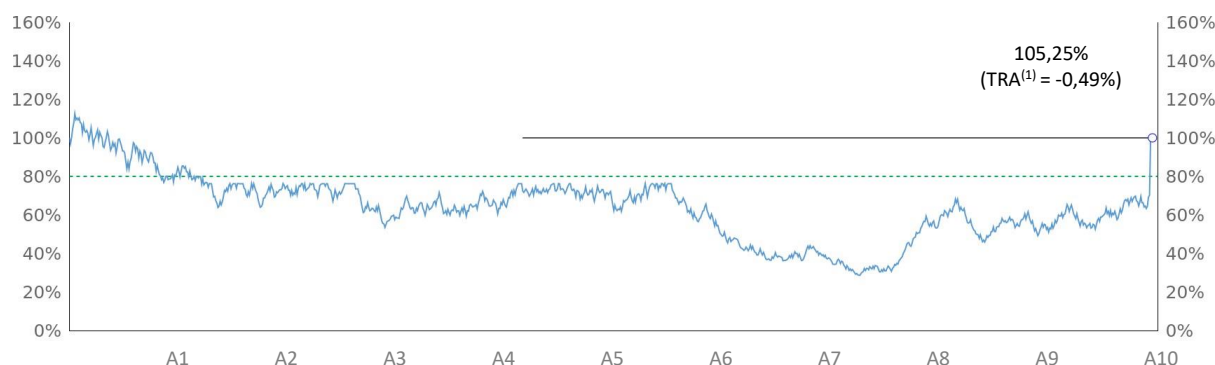


SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

Baisse de l'Indice inférieure à 20,00% à la Date de Constatation Finale

Niveau de clôture de l'Indice

Valeur de remboursement

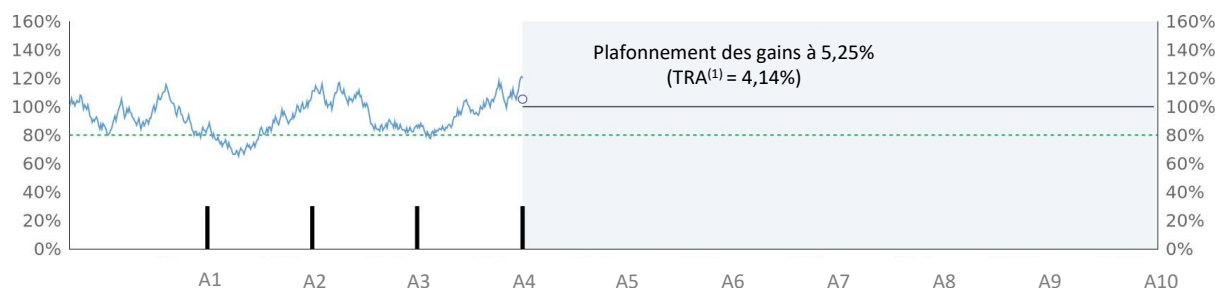


SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'Indice de 20,00% à l'issue des 4 années (plafonnement des gains)

Niveau de clôture de l'Indice

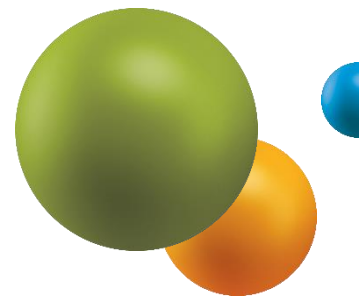
Valeur de remboursement



— Évolution de l'Indice — Seuil de versement du coupon annuel de 5,25% (80,00%)
 — Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (100,00%) □ Fin de vie du titre de créance
 ○ Valeur de remboursement | Versement du coupon annuel

(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, ou de retraite, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des Taux de Rendement Annuel Net.

ILLUSTRATIONS



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'Indice supérieure à 20% à la Date de Constatation Finale

- De l'année 1 à l'année 10, à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. Aucun coupon Annuel conditionnel n'est alors versé.
- De la fin de l'année 4 à la fin de l'année 9, à chaque Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.
- A l'échéance des 10 ans, l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 68,00% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -11,62% pour un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

Baisse de l'Indice inférieure à 20,00% à la Date de Constatation Finale

- De l'année 1 à l'année 9, à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. Aucun coupon annuel conditionnel n'est alors versé.
- De la fin de l'année 4 à la fin de l'année 9, à chaque Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.
- A l'échéance des 10 ans, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 0,00% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial ainsi que le coupon annuel de 5,25% au titre de l'année, soit 105,25% du capital initial dans cet exemple. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -0,49%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00% pour un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

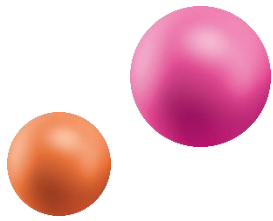
Hausse de l'Indice de 20,00% à l'issue de l'année 4 (plafonnement des gains)

- De l'année 1 à l'année 3, à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. L'investisseur reçoit, à la Date de Versement du Coupon Conditionnel, un coupon annuel conditionnel de 5,25%.
- A la première Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une hausse de 20,00% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le titre de créance s'arrête.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial, ainsi que le coupon annuel de 5,25% au titre de l'année, soit 105,25% du capital initial dans cet exemple. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de 4,14%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 3,57% pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Le rendement du titre de créance MIF Structure Rendement 3 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de 80,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, ou de retraite, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des Taux de Rendement Annuel Net.



PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

DESCRIPTION

L'indice Solactive Excellence Transatlantique 5% AR investit dans une sélection d'actions de 27 sociétés européennes et 24 sociétés américaines identifiées sur la base de critères quantitatifs et qualitatives, et qui sont reconnus comme leaders sur leur marché. Chaque valeur est pondérée en fonction de sa capitalisation boursière avec un poids maximum fixé à 5,00%. La composition de l'indice est fixe et la pondération de chaque composant est revue sur une base trimestrielle. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des actions qui le composent. Un dividende fixe de 5% est ensuite déduit de l'indice de manière quotidienne et prorata temporis.

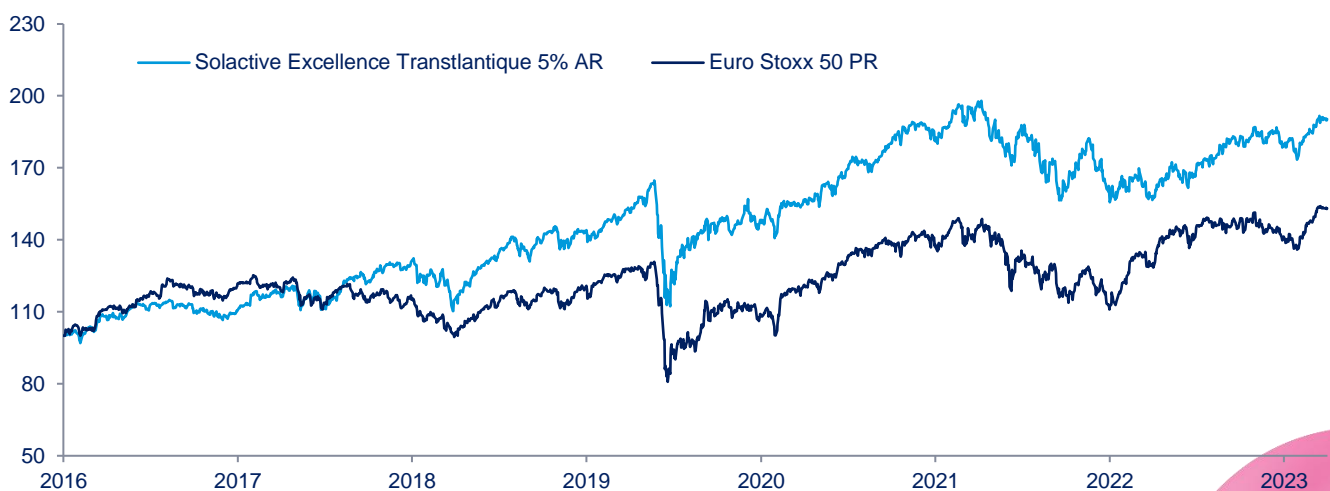
Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipée le cas échéant seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour plus d'information il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :

<https://www.abcbourse.com/cotation/SLOG3Vf>

PERFORMANCES DE L'INDICE ENTRE LE 30 SEPTEMBRE 2016 ET LE 29 DECEMBRE 2023 EN COMPARAISON A L'EURO STOXX 50

| Performances | Depuis le 30/09/2016 | TRA | Volatilité | Drawdown Maximum |
|---|-------------------------|-------|------------|---------------------|
| Solactive Excellence Transatlantique 5% AR | 90,30% | 9,27% | 17,27% | -31,78% |
| Euro Stoxx 50PR | 53,10% | 6,05% | 18,41% | -38,27% |



Source: Kepler Cheuvreux Solutions et Bloomberg au 29/01/2024

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



FICHE TECHNIQUE

| | |
|--|--|
| Code ISIN | XS2688665319 |
| Forme juridique | Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à échéance. |
| Émetteur | Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation. |
| Garant | The Goldman Sachs Group, Inc. (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 25 janvier 2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. |
| Devise | EUR |
| Montant de l'émission | EUR 10.000.000,00€ |
| Valeur nominale | EUR 1.000,00€ |
| Prix d'émission | 100,00% de la Valeur nominale. |
| Éligibilité | Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, ou de retraite. |
| Garantie du capital | Pas de garantie en capital en cours de vie et une garantie en capital à l'échéance. |
| Offre au public | Offre au public sans l'obligation de publier un Prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) - France |
| Sous-jacent | Solactive Excellence Transatlantique 5% Index AR (ticker Bloomberg : SOKEXCT Index, ticker Reuters : .SOKEXCT). |
| Montant minimum de souscription | EUR 1.000,00€ |
| Date d'Émission | 1 mars 2024 |
| Date de Constatation Initiale | 28 juin 2024 |
| Niveau Initial | Le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date de Constatation Initiale. |
| Barrière de remboursement anticipé | 100,00% (inclus) du niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale. |
| Seuil de versement du coupon annuel conditionnel | 80,00% (inclus) du niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale. |
| Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé | 28 juin 2028, 28 juin 2029, 28 juin 2030, 30 juin 2031, 28 juin 2032, 28 juin 2033 |
| Dates de Remboursement Automatique Anticipé | 12 juillet 2028, 12 juillet 2029, 12 juillet 2030, 12 juillet 2031, 12 juillet 2032, 12 juillet 2033 |
| Dates de Constatation du Paiement du coupon | 30 juin 2025, 29 juin 2026, 28 juin 2027, 28 juin 2028, 28 juin 2029, 28 juin 2030, 30 juin 2031, 28 juin 2032, 28 juin 2033, 28 juin 2034 |
| Dates de paiement du coupon | 12 Juillet 2025, 13 Juillet 2026, 12 Juillet 2027, 12 juillet 2028, 12 juillet 2029, 12 juillet 2030, 12 juillet 2031, 12 juillet 2032, 12 Juillet 2033, 12 Juillet 2034 |
| Date de Constatation Finale | 28 juin 2034 |
| Date d'Échéance | 12 juillet 2034 (en l'absence de remboursement automatique anticipé) |
| Marché secondaire | Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. (cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page 11). |
| Commission de distribution | Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de distribution. La commission de distribution est composée d'une commission initiale et d'une commission sur encours. La commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la Date d'Émission et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande. |
| Agent de calcul | Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable. |
| Périodicité et publication de la valorisation | Bloomberg, Reuters, SixTelekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence. |
| Double valorisation | En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 28 juin 2024, par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv. |

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le titre, notamment les facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance) et une garantie du capital à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre MIF Structure Rendement 3 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 17 novembre 2023), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 1 mars 2024 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base https://downloads.ctfassets.net/42ch7ol4g0tf/1EGrkN7YFmTY8XD1ru4z6Z/995a9863756d31a7d142436dc4ce1f36/23-01_16_GS_Series_P_Master_Base_Prospectus_13_January_22_FINAL_.pdf et le lien suivant pour les Conditions Définitives (www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_XS2688665319.pdf). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE RETRAITE ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

APPLICABLES : l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, ou de retraite choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur [et le Garant], sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire. **INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS :** si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*. **RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES**

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DESIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES »), ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.



MIF Structure Rendement 3

Caractéristiques Principales XS2688665319

Avertissement

Titre de créance 10 ans à capital non garanti et lié à la Performance de l'indice Solactive Transatlantic Excellence 5%

Ce produit est émis et soumis aux termes et conditions du Programme de l'Emetteur (le Prospectus de Base) et aux Conditions Définitives (Final Terms) relatives. Les termes en majuscule utilisés dans ce document et non définis par ailleurs ont la signification qui leur est donnée dans le Programme.

Tout ou partie du contenu du présent document ne peut être reproduit ou copié que dans le cadre strict de la vente de ce produit indiqué dans le présent document.

Le Programme est disponible sur simple demande.

1. Caractéristiques Principales Des Titres

| | |
|--|---|
| Taille d'Emission | EUR 10'000'000 |
| Identifiants du Titre | ISIN : XS2688665319, Common Code : 268866531, Valor : 129582914.. |
| Nominal | EUR 1'000 |
| Prix d'Emission | 100% |
| Montant Minimum d'Investissement /Multiple d'Investissement Autorisé | EUR 1'000 |
| Période de souscription | 1 ^{er} mars 2024 - 21 juin 2024 |

Date de Constatation Initiale 28 juin 2024

Date d'Emission 1 mars 2024

Date de Constatation Finale 28 juin 2034

Date de Remboursement 12 juillet 2034

Information sur le Sous-jacent

| Sous-Jacent | Devise | Prix de Référence(Initial) |
|--|--------|----------------------------|
| Bloomberg / Reuters | | |
| Solactive Transatlantic Excellence 5% AR Index SOKEXCT Index / .SOKEXCT | EUR | [TBD] |

Le rendement de ce produit est déterminé par référence à la performance d'un sous-jacent modifié, qui est calculée en réinvestissant tous les dividendes bruts payés par le(s) composant(s) sous-jacent(s) et en soustrayant un Montant Fixe Prédéfini. Veuillez lire la section Informations Générales et la section « Les Dividendes Prédéfinis peuvent avoir une incidence défavorable sur la performance du titre » dans la section Informations sur les Risques ci-dessous pour plus de détails.

Montant Fixe Prédéfini En ce qui concerne le Sous-jacent, le Montant Fixe Prédéfini est défini dans le tableau ci-dessous. Le Montant Fixe Prédéfini est exprimé par an et est détaché quotidiennement.

| Montant Fixe Prédéfini |
|------------------------|
| 5% |

Remboursement

Sujet à un Remboursement Anticipé, chaque Certificat confère à l'Investisseur le droit de recevoir les Intérêts aux Dates de Paiement d'Intérêts. En outre, à la Date de Remboursement, l'Investisseur recevra :

100% du Nominal en cash.

Remboursement Anticipé

Si à l'une des Dates d'Observation indiquées ci-dessous le Prix de Référence est égal ou supérieur au Déclencheur, le produit sera remboursé et l'Investisseur recevra à la Date de Remboursement Anticipé correspondante un montant égal à la Valeur de Remboursement Anticipé correspondante multipliée par le Nominal.

| Dates d'Observation | Dates de Remboursement Anticipé | Déclencheur (en %) | Valeur de Remboursement Anticipé |
|---------------------|---------------------------------|--------------------|----------------------------------|
| 28 juin 2028 | 12 juillet 2028 | 100% | 100% |
| 28 juin 2029 | 12 juillet 2029 | 100% | 100% |
| 28 juin 2030 | 12 juillet 2030 | 100% | 100% |
| 30 juin 2031 | 14 juillet 2031 | 100% | 100% |
| 28 juin 2032 | 12 juillet 2032 | 100% | 100% |
| 28 juin 2033 | 12 juillet 2033 | 100% | 100% |
| 28 juin 2034 | 12 juillet 2034 | 100% | 100% |

Intérêt

Si à l'une des Dates d'Observation d'Intérêts indiquées ci-dessous le Prix de Référence est égal ou supérieur à la Barrière d'Intérêt, l'Investisseur recevra à la Date de Paiement d'Intérêt correspondante un montant égal au Taux d'Intérêt correspondant multiplié par le Nominal.

| Dates d'Observation d'Intérêts | Dates de Paiement d'Intérêts | Barrière d'Intérêt (en %) | Taux d'Intérêt |
|--------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------|
| 30 juin 2025 | 14 juillet 2025 | 80,00% | 5,25% |
| 29 juin 2026 | 13 juillet 2026 | 80,00% | 5,25% |
| 28 juin 2027 | 12 juillet 2027 | 80,00% | 5,25% |
| 28 juin 2028 | 12 juillet 2028 | 80,00% | 5,25% |
| 28 juin 2029 | 12 juillet 2029 | 80,00% | 5,25% |
| 28 juin 2030 | 12 juillet 2030 | 80,00% | 5,25% |
| 30 juin 2031 | 14 juillet 2031 | 80,00% | 5,25% |
| 28 juin 2032 | 12 juillet 2032 | 80,00% | 5,25% |
| 28 juin 2033 | 12 juillet 2033 | 80,00% | 5,25% |
| 28 juin 2034 | 12 juillet 2034 | 80,00% | 5,25% |

A la suite d'un Remboursement Anticipé, l'Investisseur recevra les Intérêts à la prochaine Date de Paiement d'Intérêts et plus aucun autre Intérêt ne sera payé.

Prix de Référence de Le prix de clôture officiel du Sous-Jacent à un Jour de Calcul de l'Indice tel que calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.

Prix de Référence (Initial) de Le Prix de Référence à la Date de Constatation Initiale.

| | | |
|--------------------------------|----|---|
| Prix Référence (Final) | de | Le Prix de Référence à la Date de Constatation Finale. |
| Jour de Calcul de l'Indice | | Jour de cotation habituel où le Sous-Jacent est calculé et publié par le Sponsor de l'Indice. |
| Emetteur | | Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, Jersey, JE4 8PX. |
| Statut fiscal de l'Émetteur | | L'Émetteur n'est pas soumis à une supervision prudentielle. Les Titres seront considérés comme ayant été émis par une société américaine aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis et seront assujettis aux règles de retenue d'impôts des États-Unis. Veuillez-vous référer au Programme pour plus d'informations. |
| Notation l'Émetteur | de | Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation |
| Statut | | Titres directs, non subordonnés, non conditionnels et non garantis de l'Émetteur |
| Garant | | The Goldman Sachs Group, Inc., Delaware, USA Le Garant est une société de portefeuille bancaire et une société de portefeuille financière au sens du U.S. Bank Holding Company Act de 1956 qui est réglementée par la Réserve fédérale. |
| Notation Garant | du | A2 (Moody's) / BBB+ (Standard & Poor's) / A (Fitch) |
| Garantie | | Irrévocable et inconditionnelle ; la Garantie concerne les obligations de paiement de l'Émetteur découlant uniquement des Titres. Par conséquent, si le montant de ces obligations est réduit, le montant garanti le sera également. |
| Programme | | Circulaire d'Offre (Offering Circular) Series P en date du 17 novembre 2023. |
| Agent Placeur | | Goldman Sachs International, ses succursales sous licence, et/ou Goldman Sachs Bank Europe SE, selon le cas. |
| Agent Païement | de | Citibank N.A. (Non-UK). |
| Agent de Calcul | | Goldman Sachs International, Londres, GB |
| Forme | | Au nominatif |
| Dépositaire | | Citibank N.A. (Non-UK) |
| Règlement | | Euroclear, Clearstream Luxembourg |

| | |
|--|---|
| Droit Applicable/Jurisdiction | Droit anglais/Londres |
| Marché de Référence/Sponsor de l'Indice | Solactive AG. |
| Ajustement de la Date | <p><i>Roulement sur les Dates d'Observation</i> : la Date de Constatation Initiale, la Date de Constatation Finale et chaque Date d'Observation d'Intérêts / Date d'Observation / Date d'Observation du Prix de Référence (Initial) / Date d'Observation du Prix de Référence (Final) (si applicable) peuvent être ajustées en raison de la survenance d'un événement de perturbation ou si ce jour n'est pas un Jour de Négociation / Jour de Calcul de l'Indice (selon le cas). Si cet ajustement se produit, il peut y avoir un impact analogue sur la Date d'Émission, la Date de Remboursement ou sur la Date de Paiement d'Intérêts / Date de Remboursement Anticipé concernée (si applicable). En outre, chacune de ces dates est soumise à l'ajustement conformément à la convention du Jour Ouvré Suivant.</p> <p>De plus amples détails sont disponibles dans le Programme et les Conditions Financières applicables.</p> |
| Jours Ouvrés | TARGET |
| Cotation | Non applicable |
| Interdiction de Vente aux Investisseurs Non-Professionnels de l'Espace Économique Européen | Non applicable. |
| Interdiction de Vente aux Investisseurs Non-Professionnels du Royaume-Uni | Non applicable. |
| Interdiction d'Offre aux Clients | Non applicable. |

Section 871(m) | L'Émetteur a déterminé que les Titres ne seront pas assujettis à une retenue conformément à la Section 871(m) de l'U.S. Internal Revenue Code.

2. Marché Secondaire

Publication et publicité de la valorisation | Quotidienne. Telekurs /Bloomberg, cours publié tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.

Marché Secondaire | Dans des conditions normales de marché, Kepler Cheuvreux s'efforcera de fournir des valorisations indicatives avec un maximum bid/ask spread de 1%. Kepler Cheuvreux n'a pas l'obligation légale d'assurer un marché secondaire pour cette note. Un marché secondaire insuffisant peut empêcher la liquidation ou limiter les fonds générés par la vente de la note. Le prix d'achat sera fondé sur la valeur de marché du papier déterminée par Kepler Cheuvreux, agissant en toute bonne foi et pourra être en dessous du pair. Ce prix d'achat sera dépendant entre autres des taux d'intérêt, de la volatilité des taux d'intérêt, de la qualité de crédit de l'émetteur, du temps restant avant la maturité et des coûts de couverture de l'Émetteur.

3. Restrictions de vente

Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Programme de l'Émetteur.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certains pays peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) de certains produits peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans le (ou les) pays dans lequel (ou lesquels) ces produits sont offerts. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'offre de ces produits ne saurait constituer, en aucun cas, une offre ou la sollicitation d'une offre en vue de souscrire ou d'acheter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) dans ce (ou ces) pays.

Union Européenne: Offre au Public avec exemption

Ce produit fait l'objet d'une offre au public en France avec exemption et est dispensé de la publication d'un prospectus.

LA DISTRIBUTION DE CE DOCUMENT A DES INVESTISSEURS FINAUX POTENTIELS EST AUTORISEE SEULEMENT EN TANT QUE COMPLEMENT D'INFORMATION DE LA DOCUMENTATION COMMERCIALE.

En dehors de France, les conditions ci-dessous s'appliquent :

Le présent document est destiné exclusivement à (i) des personnes situées en dehors de l'Union Européenne et/ou à des Investisseurs Professionnels au sens de la Directive Prospectus (2003/71/CE) du Parlement Européen et du Conseil et des mesures de transposition dans chaque Etat Membre de l'Union Européenne (l'ensemble de ces personnes les « Personnes Autorisées »). Etant destinataire du présent document, vous vous engagez à ne pas distribuer, transmettre ou reproduire le présent document à une personne qui ne soit pas une Personne Autorisée et à respecter les termes de la Directive Prospective et des mesures de transposition dans chacun des Etats Membres de l'Union Européenne. Les investisseurs sont également informés que l'Emetteur n'a introduit aucune demande auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) de notification du Programme ou des Conditions Définitives (final terms) ni auprès d'une quelconque autorité de marché d'un des Etats membre de l'Union européenne. Les Titres ne peuvent donc être distribués en offre au public mais seulement en placement auprès d'investisseurs professionnels tels que définis par le droit de chaque Etat membre. Pour tout pays de l'Espace Économique Européen (i) dans lequel le produit n'est pas admis aux négociations sur un marché réglementé et (ii) qui n'est pas expressément mentionné, dans le présent document, comme un pays dans lequel l'offre au public du produit est permise, LE PRODUIT EST OFFERT EN PLACEMENT PRIVE. Le produit ne saurait être distribué dans ce pays dans le cadre d'une offre de titres au public, ou de la sollicitation d'une telle offre, conformément à l'article 2.1 (d) de la directive 2003/71, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »), sous réserve toutefois des cas (communément appelés « placement privé ») prévus à l'article 3.2 de la Directive Prospectus.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE

LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATIONS) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATIONS.

EN ACHETANT UN TITRE, CHAQUE ACQUEREUR SERA REPUTE S'ETRE OBLIGE OU, SELON LE CAS, SERA TENU DE S'OBLIGER A NE PAS REVENDRE NI TRANSFERER AUTREMENT TOUT TITRE DETENU PAR LUI, EXCEPTE HORS DES ETATS-UNIS DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION « OFFSHORE » A UNE PERSONNE QUI N'EST PAS UNE « U.S. PERSON ».

4. Facteurs de risques

Les investisseurs doivent lire attentivement l'information figurant à la section "Informations Importantes pour les Investisseurs" du Programme. En particulier, l'attention des investisseurs est attirée sur les points suivants:

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES INVESTISSEURS

Les termes et conditions sont indicatifs et peuvent varier en fonction des fluctuations de marché.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques.

La qualification du produit en tant que "Titre de droit anglais" est une qualification de nature juridique et non de nature prudentielle. Les investisseurs potentiels doivent consulter leur conseil et, le cas échéant, leur autorité de tutelle, afin de déterminer si et dans quelle mesure, du point de vue prudentiel, le produit (i) peut être utilisé en garantie d'autres types d'emprunts, (ii) peut être éligible à leur actif réglementé (si applicable), (iii) constituent pour eux un investissement approprié ou si d'autres restrictions s'appliquent à l'achat du produit ou à son

nantissement. Les institutions financières doivent consulter leur conseil ou les autorités de réglementation concernées pour déterminer le traitement applicable au produit au regard des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques et autres règles similaires.

Risque de crédit sur l'Emetteur ou le Garant :

Pour les produits bénéficiant d'une garantie de Goldman Sachs ou de toute autre entité du groupe Goldman Sachs (ci-dessous le « Garant »), le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre de ces produits est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Goldman Sachs sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Valeur du Produit Avant l'Échéance:

Ce produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Les variations de la valeur de marché de certains produits sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité ces produits avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider ces produits dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Pour les produits dont la formule de paiement ou de remboursement comporte une protection totale ou partielle du capital, une telle protection ne vaut qu'à la date d'échéance desdits produits. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'avant la date d'échéance, le prix ou la valeur de ces produits peut être inférieur au niveau de cette protection du capital. Ce cas peut se présenter alors même que la performance du (des) sous-jacent(s) du produit est positive et/ou que le produit détache un coupon.

L'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

La valeur de votre investissement peut varier. Lorsque des simulations de performances passées ou des performances passées sont présentées, les données y afférentes ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Il en va de même de l'évolution des données historiques de marché. Lorsque des performances futures sont présentées, les données relatives à ces performances ne sont que des prévisions et ne constituent pas un indicateur fiable quant aux résultats futurs du produit. En outre, lorsque les performances passées ou les simulations de performances passées sont basées sur des données exprimées dans une monnaie qui n'est pas celle de l'État de résidence de l'investisseur, les gains éventuels peuvent croître ou décroître en fonction des fluctuations de taux de change. Enfin, lorsque des performances passées ou futures ou des simulations de performances passées sont présentées, les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Valeur du Produit à l'Échéance:

Pour les produits présentant un risque de perte en capital, la valeur de remboursement de ces produits peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et / ou, dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant de l'investissement peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle le produit est libellé, sauf si le produit inclut une garantie de change.

Risque de Liquidité :

Pour certains produits, il n'existe pas de marché liquide sur lequel ces produits peuvent être facilement négociés, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel ces produits pourront être revendus. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de La Goldman Sachs de racheter, de dénouer ou de proposer des prix pour les produits en cours de vie de ces derniers, La Goldman Sachs peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix de ces produits (en particulier la fourchette de prix achat/vente que La Goldman Sachs peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement de ces produits) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de La Goldman Sachs liés à ce rachat. La Goldman Sachs et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées à ces produits ou sur tout investissement dans ces produits.

Commissions:

Des frais et des commissions sont payés au titre de cette note. Le détail de ces Commissions est disponible sur demande.

Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission reçue ou payée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Absence de Conseil:

La société Kepler Cheuvreux ou l'un quelconque de ses dirigeants ou de ses salariés ne sauraient être tenus responsables de tout préjudice direct ou indirect résultant d'une quelconque utilisation de ce document.

Ce document est fourni à chaque destinataire à titre d'information et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En aucun cas, ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Kepler Cheuvreux ou de l'émetteur de mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Tout engagement présenté dans ce document devra être notamment soumis à une procédure d'approbation de Kepler Cheuvreux conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

L'Emetteur et Kepler Cheuvreux ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.